



## ReGARDs croisés sur notre paysage un concours photographique sur les paysages gardois



### Article 1- Le concours photographique

#### Organisation/objectif du concours

Le paysage est une formidable mémoire qui enregistre dans le temps et l'espace les empreintes successives des communautés humaines. Il est le visage de notre département.

Avec pour objectif d'établir une vision du territoire tel qu'il est perçu par ses habitants, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE, 29 rue Charlemagne, 30 000 Nîmes) propose à toute personne résidant dans le Gard, d'apporter son regard sur le paysage du département, qu'il soit naturel, rural, urbain, voire industriel, qu'il soit proche ou plus lointain, réel ou totalement imaginaire.

Les participants sont invités à saisir par la photographie les paysages de leur quotidien, les paysages familiers : paysages qui les touchent, les séduisent, les font rêver, les surprennent, les choquent..., bref les font réagir.

Sensible, réaliste, complaisant, enthousiaste, critique, réactionnaire, humoristique, décalé..., tout regard intéresse et renseigne sur le ressenti et le vécu de celui qui témoigne.

Trois approches sont proposées, chaque participant réalisant une photographie pour une ou plusieurs thématiques de son choix. Chaque cliché sera accompagné de quelques lignes explicatives, selon le modèle proposé par l'organisateur en page 4 du présent règlement.

Les approches ciblées sont :

#### Une approche sensible :

Regarder un paysage provoque des émotions. Il peut me paraître « beau » pour des raisons qui me touchent, des éléments qui le rendent agréable à regarder (c'est souvent le cas pour un paysage où la nature domine, où le regard peut porter loin). Au contraire, il peut susciter de l'aversion, donner envie de fuir... Cette approche cherchera à fabriquer « une belle image », capable de susciter chez ceux qui la regarderont une émotion positive, une envie de connaître le lieu photographié. Cette photographie sera l'image d'un paysage apprécié.

#### Une approche critique :

Le paysage fait partie de notre environnement. Les hommes l'occupent, l'habitent, le transforment, y laissent leur empreinte, notam-

ment sous la forme de vestiges de civilisations passées. Ces interventions de l'humain sur le paysage peuvent paraître néfastes ou, au contraire, amener une amélioration. L'image rendra compte de l'évolution du paysage photographié. Elle sera accompagnée d'une autre illustration, carte postale ou photographie ancienne, présentant le même lieu à une époque antérieure ; et donnera un avis critique sur les transformations visibles du paysage d'aujourd'hui : que traduisent les changements observés, reflètent-ils une amélioration ou une détérioration du paysage, et pourquoi ?

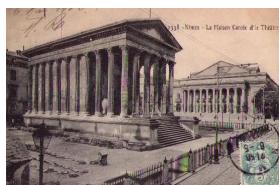
### Une approche corporelle et créative :

Habitons réellement le paysage ; introduisons dans l'image une vie, une présence humaine, réelle ou suggérée : silhouette, ombre, empreinte, objet... ; mettons-nous en scène, laissons une trace dans le paysage photographié, un témoin de notre présence, comme si celle-ci faisait partie intégrante de la composition.

### Quelques exemples pour illustrer ces approches



**Approche sensible**  
Sylvain Lamorte, «A marée basse», Ile d'Oléron, 2016



### **Approche critique**

Carte postale du XIXe/La Maison Carrée et le Carré d'Art, 2017



**Approche corporelle et créative**  
Sylvain Lamorte, Ile d'Oléron, 2016

## Article 2 - Les règles du concours

Le concours se déroulera du 7 janvier au 26 avril 2019.

Pour chaque cliché, l'auteur fournira ses coordonnées : nom et adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail et nom de la commune où a été prise la photo.

Les photographies (soit 1 à 3 images) et leurs fiches respectives seront envoyées à l'adresse numérique [t.baumet@cave30.fr](mailto:t.baumet@cave30.fr) (par mail ou par l'intermédiaire d'un logiciel gratuit de transfert de fichiers) **pour le vendredi 26 avril 2019 minuit.**

Les clichés, en couleur ou en noir et blanc, au format paysage ou portrait, présenteront une résolution d'au moins 300 dpi ; ils ne devront pas être retravaillés de manière excessive, l'image fournie s'approchera au plus près de la réalité du paysage photographié.

La fiche sera au format pdf (modèle joint en page 4).

## Article 3 - Jury et critères de sélection

La participation au concours est gratuite et sera dotée de prix.

Le jury sera composé de personnalités compétentes dans les domaines du paysage et de l'environnement, ceux de la photographie, de professionnels de l'Education Nationale, de représentants des organisateurs et des partenaires du concours. Le groupe de travail ainsi constitué examinera les productions selon plusieurs critères :

- l'intérêt de la proposition en termes de réflexion sur le paysage, sa relation à l'individu, le message qu'il porte, l'analyse qui en est proposée ;

- l'inventivité, l'originalité des productions, notamment celles concernant l'approche corporelle et créative ;

- la qualité esthétique de la production : choix du sujet, cadrage, composition, lumière... ;

- la qualité des textes de la fiche et la pertinence de leur contenu par rapport aux images qu'ils accompagnent.

Les lauréats seront informés par e-mail ou téléphone (coordonnées fournies lors de la remise des productions).

## **Article 4 - Récompense des lauréats**

Le jury attribuera une récompense aux trois meilleures productions. Les lots seront remis lors de la remise des prix ou envoyés par courrier dans un délai d'un mois à compter de la date de désignation des lauréats.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable des défaillances liées à l'acheminement postal des cadeaux envoyés aux Gagnants.

## **Article 5 - Promotion**

Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune rémunération, le résultat des travaux des participants et leur nom, à des fins de valorisation d'actions culturelles.

La participation au présent concours implique donc l'acceptation, sans limitation ni réserve, de toute utilisation non commerciale des éléments fournis au titre du travail créatif. Le CAUE se réserve le droit d'utiliser les photographies dans un but d'information et de sensibilisation du grand public, sous la forme de publication, diaporamas ou d'exposition.

Le déroulement du concours et les résultats des travaux seront notamment présentés lors de l'Assemblée Générale du CAUE auprès des membres du Conseil d'Administration de l'association, des partenaires éventuels de l'action, des élus du département.

Les prix seront remis lors de la Journée plénière du CAUE, organisée au mois de mai, en présence des participants.

Il est rappelé que chaque participant doit respecter la législation applicable au Code de la propriété intellectuelle et refuser de s'attribuer une œuvre préexistante appartenant à un tiers. Dans le cas contraire, sa responsabilité serait engagée.

## **Article 6 – Mise à disposition du règlement**

Le présent règlement est disponible sur le site du CAUE à l'adresse : [www.caue-lr.fr/](http://www.caue-lr.fr/) rubrique Agenda (puis : Gard). Il sera envoyé sur simple demande adressée par mail à [t.baumet@caue30.fr](mailto:t.baumet@caue30.fr)  
Pour tout renseignement, contacter Françoise Miller à l'adresse : [f.miller@caue30.fr](mailto:f.miller@caue30.fr)

## **Article 7 – loi Informatique et Libertés**

Conformément à la loi informatique et libertés n°7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès du CAUE du Gard – Concours ReGARDs croisés sur notre paysage, 29 rue Charlemagne, 30000 Nîmes.

## ReGARDs croisés sur notre paysage un concours photographique sur les paysages gardois

### Fiche à joindre à chaque photographie

---

Nom et prénom de l'auteur de la photographie :

Adresse de l'auteur :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Lieu de la prise de vue (nom de la commune) :

Titre de la photographie (titre court; le cliché numérique fourni utilisera ce même titre) :

Thématique de la photo : approche sensible, approche critique, approche corporelle et créative (souligner la thématique du cliché fourni)

Texte accompagnant la photo (5 lignes maximum)